



# AGRICULTURE

## PROGRAMME D'ACTIONS 2025 - 2026

## Sommaire

<b>PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES,.....</b>	<b>4</b>
<b>MAINTENIR LES ENTREPRISES AGRICOLES.....</b>	<b>4</b>
<b>ET FAVORISER L'INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS.....</b>	<b>4</b>
<b>AXE 1 : Prendre en compte de la dimension agricole dans les outils de planification et d'aménagement territorial .....</b>	<b>4</b>
<b>ACTION 1 : Prendre en compte la dimension agricole dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).....</b>	<b>4</b>
<b>ACTION 2 : Prendre en compte la dimension agricole dans les projets et aménagements urbains .....</b>	<b>4</b>
<b>AXE 2 : Gérer le foncier et faire évoluer le parcellaire agricole .....</b>	<b>5</b>
<b>ACTION 3 : Pérenniser les contrats de location en baux ruraux à clauses environnementales liant les exploitations et la collectivité sur les secteurs où le maintien des espaces agricoles est garanti à moyen et long termes.....</b>	<b>5</b>
<b>ACTION 4 : Définir ensemble l'orientation des terres agricoles libres, propriété de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ou sous gestion de la collectivité (fondations) .....</b>	<b>6</b>
<b>ACTION 5 : Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en posant les principes d'une stratégie de transmission des entreprises agricoles.....</b>	<b>7</b>
<b>ACTION 6 : Mobiliser des systèmes de type 'paiements pour services environnementaux' .....</b>	<b>7</b>
<b>ACTION 7 : Moderniser le parcellaire en intégrant la préservation de l'environnement via l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) .....</b>	<b>8</b>
<b>DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES .....</b>	<b>10</b>
<b>Axe 3 : Favoriser l'évolution des systèmes de productions.....</b>	<b>10</b>
<b>ACTION 8 : Développer l'agriculture biologique sur le territoire eurométropolitain .....</b>	<b>10</b>
<b>ACTION 9 : Susciter et accompagner les projets de diversification agricole pour développer la souveraineté alimentaire du territoire .....</b>	<b>10</b>
<b>Axe 4 : Soutenir l'évolution des pratiques agricoles .....</b>	<b>11</b>
<b>ACTION 10 : Développer les trames vertes et bleues (TVB) afin de renforcer la fonctionnalité écologique et climatique des espaces agricoles .....</b>	<b>11</b>
<b>ACTION 11 : Limiter l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'air.....</b>	<b>12</b>
<b>ACTION 12 : Protéger la ressource en eau potable .....</b>	<b>13</b>
<b>ACTION 13 : Lutter contre l'érosion et les coulées de boues .....</b>	<b>14</b>
<b>ACTION 14 : Encourager le développement de pratiques vertueuses et innovantes dans les exploitations agricoles conventionnelles.....</b>	<b>15</b>
<b>ACTION 15 : Développer les pratiques d'éco-pâturage .....</b>	<b>16</b>
<b>ACTION 16 : Accompagner les exploitations agricoles dans une démarche bas carbone.....</b>	<b>16</b>
<b>Axe 5 : Soutenir l'innovation en agriculture.....</b>	<b>17</b>
<b>ACTION 17 : Faire du secteur agricole un contributeur de la politique métropolitaine de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables et des agro-matériaux .....</b>	<b>17</b>
<b>ACTION 18 : Etudier les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées en agriculture .....</b>	<b>18</b>

<b>SOUTENIR LA STRUCTURATION DES FILIÈRES DE PROXIMITÉ POUR UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT .....</b>	<b>20</b>
AXE 6 : Développer les circuits courts pour consolider les débouchés locaux des producteurs du territoire et d'Alsace.....	20
ACTION 19 : Accompagner les projets individuels de vente directe du producteur au consommateur et des projets de transformation.....	20
ACTION 20 : Développer la vente directe du producteur au consommateur par un maillage des points de distribution.....	20
ACTION 21 : Accompagner les projets collectifs de vente directe ou transformation .....	21
ACTION 22 : Faciliter l'accès des produits locaux au centre-ville de Strasbourg .....	21
ACTION 23 : Développer l'accès à une alimentation locale de qualité aux plus démunis .....	22
AXE 7 : Développer la part des produits locaux dans les circuits de proximité pour consolider les débouchés locaux des producteurs du territoire et d'Alsace.....	22
ACTION 24 : Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration scolaire .....	22
ACTION 25 : Inciter la restauration collective à augmenter sa part d'approvisionnement bio et local.....	24
ACTION 26 : Renforcer la place des produits bio et locaux dans l'approvisionnement des cuisines centrales des sociétés de restauration.....	24
ACTION 27 : Consolider les outils de transformation, renforcer le lien avec les IAA et les acteurs de la distribution pour structurer des filières et répondre aux besoins du territoire..	24
<b>RECRÉER LE LIEN ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES CONSOMMATEURS .....</b>	<b>26</b>
AXE 8 : Connaitre et promouvoir l'agriculture.....	26
ACTION 28 : Valoriser les connaissances relatives à l'agriculture sur Strasbourg Eurométropole.....	26
ACTION 29 : Communiquer sur l'agriculture auprès des communes et des habitants.....	26
ACTION 30 : Assurer la promotion des produits locaux et l'information des consommateurs .....	27
ACTION 31 : Organiser une manifestation évènementielle annuelle : le Tour des Fermes .....	27
ACTION 32 : Organiser l'information à destination des agriculteurs du territoire.....	28
ACTION Transversale - 33 : Zones d'Activité Agricole .....	28
<b>ANNEXE : GLOSSAIRE .....</b>	<b>26</b>

# Préserver les espaces agricoles, maintenir les entreprises agricoles et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs

## AXE 1 : Prendre en compte de la dimension agricole dans les outils de planification et d'aménagement territorial

### ACTION 1 : Prendre en compte la dimension agricole dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Pilotage : Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : Chambre d'Agriculture d'Alsace CAA

#### Objectifs :

- Freiner l'étalement urbain
- Concilier développement agricole et développement urbain
- Identifier les zones agricoles ayant vocation à être pérennisées
- Assurer le fonctionnement et le développement des entreprises agricoles en garantissant la constructibilité agricole
- Encourager le développement de ceintures vertes entre zones agricoles et secteurs bâties

#### Méthode :

- Recensement des projets de développement des entreprises agricoles et, parallèlement, identification des zones agricoles pérennes (classement A et N), identification et gradation de zones de constructibilité agricole suffisamment spacieuses.
- Réunions territorialisées d'échange entre les maires et la CAA pour validation des propositions de zonage.
- Consultation des personnes publiques associées (dont CAA), enquête publique et approbation des modifications/révisions de PLUi.
- Développement d'une stratégie d'adaptation par les partenaires (collectivité et monde agricole) pour être en capacité de gérer les évolutions nécessaires des documents d'urbanisme.
- Réflexion sur les outils à développer au profit de la collectivité afin d'encourager les formes d'agriculture urbaine dans le périmètre des projets.
- Définition des modalités de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette.

#### Résultats 2010-2020 :

2016 : reclassement en A ou N inconstructible de 850 ha prévus pour l'urbanisation (sur 2 800 ha).

#### Résultats 2021-2024 :

Indicateur	2010 (28 communes)	2017 (33 communes)	2020	2021	2022	2023	2024
Surface agricole utile (ha)	11 940	12 550	11 917	11 880	11 744	11 669	
Zones A au PLU (ha)		7 870		9 276			9 270
Zones N au PLU (ha)		10 506		11 188			11 221

### ACTION 2 : Prendre en compte la dimension agricole dans les projets et aménagements urbains

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

#### Objectif :

Assurer le maintien des entreprises agricoles, leur fonctionnalité et plus globalement l'équilibre de l'économie agricole du territoire, en dépit des projets d'urbanisation consommateurs de foncier.

#### Méthode :

Dans le cadre des projets et aménagements urbains d'habitat, de zones d'activités économiques, d'infrastructures de déplacement, une approche concertée et générique est développée entre la collectivité et la CAA. Elle repose sur les étapes suivantes :

- Consultation de la CAA quant au projet d'aménagement envisagé pour identification des difficultés et bonne prise en compte des conditions de maintien de l'activité agricole.
- Réalisation des études :
  - o diagnostic agricole des périmètres d'étude permettant d'évaluer l'impact du projet sur les entreprises agricoles et l'économie agricole, dont certains pourront faire l'objet de mise en concurrence.
  - o études ERC (éviter, réduire, compenser) lesquelles feront l'objet d'une mise en concurrence.
  - o études préalables d'aménagement foncier, lesquelles feront l'objet d'une mise en concurrence par procédure CEA.
- Information des agriculteurs concernés par les emprises : périmètre, objet et calendrier du projet.
- Evaluation des possibilités de compensations économiques : attribution de terres libres, indemnisation selon les protocoles (protocole éviction 2016 à mettre à jour en 2023, protocole inondation et coulées de boues 2018 et protocole occupations temporaires 2020), accompagnement au redéploiement, aménagement foncier, restructuration économique.
- Elaboration des mesures de compensations environnementales (hamster, zones humides...), prise en compte des enjeux d'insertion écologique et paysagère des projets urbains et anticipation de la problématique liée aux Zones de Non Traitement.
- Prise en compte de l'agriculture au titre des activités économiques à développer sur le site (agriculture urbaine intégrée au projet d'habitat, gestion des espaces verts par l'agriculture, ....).

#### Résultats 2010-2020 :

- 2016 : signature du protocole relatif aux indemnités d'éviction.
- 2019 : signature du protocole relatif aux indemnités liées à la gestion du risque inondation et coulées d'eau boueuse.
- 2020 : signature du protocole d'accord relatif à l'indemnisation des agriculteurs impactés par les occupations temporaires liées à la réalisation de projets urbains en secteur agricole.

#### Résultats 2021-2024 :

- Protocoles multipartenaires (Eurométropole, communes, agriculteurs, Chambre d'Agriculture) formalisant le schéma de compensations surfaciques permettant de réduire par anticipation l'impact du projet de station d'épuration sur le secteur sud : 2.26 ha compensés pour une emprise de 6 ha.
- Réorganisation foncière sur 20 ha du secteur Baggersee pour neutraliser l'impact du projet de cimetière d'Illkirch sur 6 ha.
- Concertations : tracés de pistes cyclables (ZAA Fontaine, Hangenbieten et Osthoffen), réaménagement de voiries (Meinau).
- Préparation de la phase chantier : ZAC Maréchaux, ZAC Eckbolsheim, STEP sud, Veloparc EVC Eckwersheim
- Evaluation des indemnités d'éviction.

## AXE 2 : Gérer le foncier et faire évoluer le parcellaire agricole

### **ACTION 3 : Pérenniser les contrats de location en baux ruraux à clauses environnementales liant les exploitations et la collectivité sur les secteurs où le maintien des espaces agricoles est garanti à moyen et long termes**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

#### Objectifs :

- Consolider la situation contractuelle des exploitants locataires en visant l'exemplarité de la collectivité dans la gestion de son patrimoine.
- Inciter à la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques.

Méthode :

- Identifier les parcelles propriété de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg au sein des zones agricoles pérennes préalablement déterminées (PLUi).
- Recenser les locataires de ces parcelles, la nature des contrats, les surfaces cultivées, les pratiques et types de cultures.
- Connaître les impacts récents et les menaces foncières concernant les exploitations.
- Négocier leur adhésion au projet d'agriculture locale durable et innovante proposé par les partenaires en les incitant soit :
  - o à diversifier leurs productions au profit des cultures et de l'élevage directement utiles à l'alimentation domestique ;
  - o à améliorer leurs pratiques vis-à-vis de l'environnement ;
  - o à convertir totalement ou partiellement leur exploitation à l'agriculture biologique.
- Elaborer les contrats de bail à ferme comportant d'éventuelles clauses environnementales négociées.
- Éteindre les conventions précaires et mettre en place les baux à ferme avec chaque exploitant adhérant au projet proposé.
- Déployer les BRCE avec clauses adaptées dans les zones à enjeux de l'Eurométropole (eau, air, érosion, biodiversité).

**ACTION 4 : Définir ensemble l'orientation des terres agricoles libres, propriété de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ou sous gestion de la collectivité (fondations)**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE – Bio en Grand Est

Objectifs :

- Garantir la transparence et l'équité au cours de la procédure d'attribution de terres.
- Soutenir les installations de jeunes agriculteurs, les projets de maraîchage, les techniques agroécologiques, les modes de production sous certification environnementale, avec priorité donnée à l'agriculture biologique.
- Doublement des superficies en bail rural à clause environnementale BRCE à horizon 2026.

Méthode :

En cas de libération de terres, le propriétaire ou gestionnaire :

- lance un appel à candidature, relayé par les délégués communaux des secteurs concernés ; si la surface est suffisante pour envisager une installation, elle définit au préalable un cahier des charges descriptif du projet souhaité,
- organise l'échange d'informations avec la Commission Départementale d'Orientation Agricole via la Direction Départementale des Territoires,
- recueille l'avis de la CAA, de BGE et de la commune d'implantation du terrain libre,
- sélectionne l'attributaire en tenant compte des obligations résultant du code rural (priorité aux jeunes agriculteurs dotés) et de ses objectifs (conversion à l'agriculture biologique et/ou développement de l'agriculture de proximité),
- établit le contrat au profit de ce nouvel occupant : bail rural à clause environnemental dès lors que la surface attribuée est en zone A ou N du PLUi, convention d'occupation précaire si la surface est classée à urbaniser.
- met en place des clauses particulières en lien avec une localisation spécifique dans les zones à enjeux (eau, air, érosion, biodiversité),
- étudie les possibilités de compensation foncière en lieu et place des schémas d'indemnisation d'éviction sur la base du rapport de 1ha compensé pour 1ha perdu et ce à partir du moment où la surface perdue est significative.

En cas de cession de contrat d'un agriculteur partant à la retraite à son conjoint ou à son descendant capacitaires en ligne directe, le propriétaire ou gestionnaire valide cette cession après avoir étudié le projet de reprise et considéré avec le repreneur toutes les possibilités d'adjonction de clauses environnementales au contrat.

Les partenaires s'attacheront à proposer la mise en œuvre de cette méthodologie à l'ensemble des communes de l'Eurométropole en tant que propriétaires fonciers.

Résultats 2010-2020 :

- 23 BRCE pour 132,5 ha (sur 500 ha propriété VDS/EMS)

#### Résultats 2021-2024 :

Indicateur	2010 (28 communes)	2017 (33 communes)	2020	2021	2022	2023	2024
Surfaces en BRCE (ha) sur un total de 500ha propriété VDS/EMS			132,5	129	134	140	142,5
Nb de BRCE			23	27	28	30	33

- 16 contrats BRCE hors territoire EMS (VdS ou Fondations) représentant 24ha, dont 4 nouveaux en 2021/22 et 5 nouveaux en 2023/24.
- Convention de mise à disposition EMS/VDS et SAFER pour la gestion de parcelles libres (13 ha environ principalement dans le secteur Ouest Zénith-VLIO) ; SAFER établit des baux précaires avec les occupants sur une durée de 6 ans.

#### **ACTION 5 : Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en posant les principes d'une stratégie de transmission des entreprises agricoles**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

##### Objectif :

Accompagner de nouvelles installations d'ici 2026 sachant qu'environ 55 entreprises agricoles devraient cesser leur activité dans les 5 ans, selon une stratégie partagée entre les partenaires et les JA67.

##### Méthode :

- Définition d'une stratégie concertée avec l'appui du syndicat des jeunes agriculteurs du Bas-Rhin (JA67), la SAFER, Terre de liens et la mutualité sociale agricole (MSA).
- Identifier les agriculteurs en âge de prendre la retraite pour prise de contact et évaluation des perspectives.
- Accompagnement à la transmission de l'entreprise vers le conjoint ou descendant, repreneur capacitaire, pour proposer une adhésion au projet agricole du partenariat.
- En cas d'absence de conjoint ou descendant, repreneur capacitaire, évaluation des possibilités de fléchage d'une partie significative de la SAU (surfaces propriété de personnes publiques et de l'agriculteur en partance) vers un jeune hors cadre familial (issu ou non du milieu agricole).
- Etude des possibilités de mise en place d'espaces test agricoles.

#### Résultats 2021-2024 :

- Réunion multipartenaires de présentation du schéma d'intervention.
- 93 agriculteurs recensés (+ 55 ans sans repreneur identifié et exerçant sur le territoire de l'Eurométropole) :
  - o 23 agriculteurs rencontrés au cours de l'hiver 2022/23,
  - o 28 agriculteurs rencontrés au cours de l'hiver 2023/24.

Indicateur	2010 (28 communes)	2017 (33 communes)	2020	2021	2022	2023	2024
Nb de chefs d'exploitation en individuel domiciliés sur EMS		109	101	96	94	88	
Nb de chefs d'exploitations en société domiciliés sur EMS		107	115	115	118	114	
Nombre total de chefs d'exploitations domiciliés sur EMS		216	216	211	212	202	

#### **ACTION 6 : Mobiliser des systèmes de type 'paiements pour services environnementaux'**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

##### Objectifs :

Se doter d'un outil financier permettant de rémunérer des services environnementaux rendus par des agriculteurs.

#### Contexte :

Afin de déployer une politique agroenvironnementale ambitieuse, les paiements pour services environnementaux (PSE) représentent une piste de rémunération pour des agriculteurs engageant des actions de maintien ou restauration de services écosystémiques (qualité de l'eau, biodiversité, stockage de carbone et fertilité des sols, etc.).

#### Méthode :

- Etude de préfiguration début 2021 visant à définir le champ d'application des PSE sur les secteurs géographiques prioritaires (zones de captages, d'érosion et/ou de TVB).
- Mise en œuvre opérationnelle des PSE envisagée à l'automne 2021, en lien avec les services de la CAA et de Bio en Grand Est.
- Communiquer sur le dispositif pour promouvoir son développement et procéder à des campagnes annuelles de recrutement.

#### Résultats 2021-2024 :

- 6 réunions publiques d'information du dispositif PSE, 80 agriculteurs contactés, 63 simulations réalisées. Une enveloppe de 1 120 500 € sur 5 ans pour un montant moyen de 32 000 € par exploitation.
- Un dispositif qui ouvre la discussion, permet l'acculturation des agriculteurs aux pratiques favorables à l'environnement ; une source de reconnaissance pour les agriculteurs.

Indicateur	2010 (28 communes)	2017 (33 communes)	2020	2021	2022	2023	2024
Surface en PSE (ha)					3290	3411	3609
NB d'agriculteurs signataires PSE					30	33	35

### **ACTION 7 : Moderniser le parcellaire en intégrant la préservation de l'environnement via l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

#### Objectifs :

- Abaisser les coûts de production en limitant les consommations d'intrants et favoriser le développement de techniques culturales alternatives (désherbage mécanique...).
- Mutualiser les emprises des projets linéaires et reconfigurer les parcellaires traversés par les infrastructures linéaires.
- Préserver les milieux fragiles (bords des cours d'eau, zones humides).
- Mettre en place des systèmes agro forestiers.
- Mettre en place des dispositifs pérennes et vivants de lutte contre les coulées d'eaux boueuses.
- Anticiper les besoins fonciers des collectivités pour des projets d'infrastructures.

#### Contexte :

2017-2020 : Des aménagements fonciers sont en cours sur les communes de Geispolsheim, Fegersheim et Lipsheim (Rocade Sud) ainsi que sur Lampertheim, Vendenheim, Reichstett pour partie, Eckwersheim, Breuchwickersheim Achenheim pour partie et Kolbsheim (Contournement ouest de Strasbourg). D'autres pourraient voir le jour dans la zone de l'AAC du captage de Plobsheim.

#### Méthode :

- Accompagnement par les partenaires des communes et des agriculteurs dans leurs réflexions portant sur l'aménagement foncier afin d'appuyer la pérennisation des entreprises agricoles et veiller à la préservation des éléments de paysage favorables à la biodiversité, la qualité de l'eau et la prévention des coulées de boues.
- Création de commissions communales d'aménagement foncier (Association de l'EMS et de la CAA aux travaux des sous commissions).
- Réalisations d'études préalables d'aménagement foncier (EPAF).
- Identification des futurs projets d'infrastructures (voies, assainissement, pistes cyclables...), afin d'anticiper leur emprise (en propriété ou obtenu si possible par prélèvement lors de l'aménagement foncier).
- Mise en œuvre des aménagements fonciers.
- Evaluation des contributions financières de la collectivité (AFAFE et travaux connexes).
- Intégration des éléments environnementaux dans le parcellaire et les programmes de travaux connexes (zones de non-traitement, bandes enherbées en bordure des cours d'eau, haies...).
- Gestion et mise en place des mesures compensatoires environnementales de l'AFAFE.
- Analyse du financement de tout ou partie de l'AFAFE par la collectivité aménageuse.

Résultats 2021-2024 :

- Aménagements fonciers de la rocade sud à Geispolsheim, Lipsheim et Fegersheim: avant-projet en cours, prise de possession en 2024.
- Suivi des 4 AFAFE COS : dépôt des dossiers auprès CNPN et autorité environnementale pour tous les sites en même temps : Vendenheim, Eckwersheim, Reichstett, Lampertheim, Breuschwickerheim, Kolbsheim et Achenheim, Ittenheim, Handschuheim.
- Intégration de projets urbains (pistes cyclables, station électrique, espace vert...) et environnementaux (renaturation de cours d'eau et lutte contre les inondations et érosion).

## Développer une agriculture respectueuse de l'environnement et des ressources

### Axe 3 : Favoriser l'évolution des systèmes de productions

#### ACTION 8 : Développer l'agriculture biologique sur le territoire eurométropolitain

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : BGE et CAA

##### Objectifs :

- Encourager des modes de production présentant des externalités positives (eau, sol, air, emploi agricole).
- Garantir l'équilibre économique des producteurs.
- Développer les surfaces consacrées à l'agriculture biologique à un rythme de 50 ha/an, soit +300 ha d'ici 2026.

##### Méthode :

- Organisation de réunions d'information collectives et de fermes bio ouvertes.
- Prise de contact systématique et individuelle avec les agriculteurs intéressés par l'AB.
- Accompagnement des projets individuels et collectifs de production et de valorisation : réalisation des études technico-économiques et études de marché.
- Mise en réseau des acteurs et accompagnement à la certification des opérateurs (céréaliers, paysan-meunier, boulanger).
- Accentuation de la communication valorisant les résultats déjà obtenus.

##### Résultats 2010-2020 :

- 2010 : 7 agriculteurs bio exploitant 50 ha de SAU sur l'EMS.
- 2018 : Etude de faisabilité d'une filière céréales, farine, pain bio pour les restaurants scolaires de l'Eurométropole.
- 2020 : 19 agriculteurs bio exploitant 289 ha de SAU sur l'EMS.

##### Résultats 2021-2024 :

- 19 accompagnements individuels réalisés en 2021/2022
- 23 accompagnements individuels réalisés en 2023/2024

Indicateur	2010 (28 communes)	2017 (33 communes)	2020	2021	2022	2023	2024
Surfaces AB (ha)	53	231	292	309	316	326	345
Surfaces Bio/surfaces totales (%)	0,44%	1,84%	2,33%	2,46%	2,52%	2,60%	2,90%
Nb d'exploitations en bio ayant leur siège dans l'Eurométropole	9	16	20	21	22	23	23

(Les chiffres pour l'année 2024 sont estimatifs)

#### ACTION 9 : Susciter et accompagner les projets de diversification agricole pour développer la souveraineté alimentaire du territoire

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

##### Objectifs :

- Développer la production nourricière pour contribuer à la suffisance alimentaire du territoire : maraîchage, légumineuses, élevage.
- Garantir l'équilibre économique des producteurs.
- Développer les surfaces diversifiées à un rythme de 20 ha/an, soit +120 ha d'ici 2026.

#### Méthode :

- Identification des agriculteurs porteurs de projets de diversification (maraîchage, élevage, vergers, légumineuses à vocation alimentaire) et réalisation d'un point de situation systématique.
- Accompagnement des projets individuels et collectifs de production et de valorisation visant à susciter, développer et consolider des filières : réalisation des études technico-économiques et des études de marché, animation de collectifs
- Organisation de réunions d'information à destination des agriculteurs.
- Accompagnement des projets d'agriculture urbaine en participant à la conception de projets pilotes et en étudiant les possibilités d'implication d'agriculteurs professionnels sous forme d'espaces test.
- Travailler, sur la base du projet de développement d'une alliance territoriale portée par l'Eau du Bassin Rennais, à la démarche de déploiement de la filière « Terres de Sources ».

#### Résultats 2010-2020 :

- Entre 2010 et 2018 : hausse des surfaces de cultures spécialisées : vergers de 10 à 28 ha, protéagineux de 2 à 5 ha, fruits à coques de 0 à 2 ha, prairies permanentes de 1009 à 1426 ha, fourrages de 68 à 77 ha ; en revanche, fluctuation de la part des surfaces consacrées aux légumes et fleurs de 386 en 2010 à 398 ha en 2015 et 347 ha en 2018.
- Surface en légumes et fleurs sur la ville de Strasbourg : de 6 ha en 2010 à 20 ha en 2018.
- 26 agriculteurs accompagnés entre 2010 et 2019.

#### Résultats 2021-2024 : développement des filières

- Légumineuses : l'accompagnement du collectif Graines d'Alsace et l'opération partenariale Fabuleuses Légumineuses en avril 2024 (240 établissements participants, 3,6 tonnes de légumineuses cuisinées dont 88% bio et/ou local).
- Blé/farine/pain : un diagnostic territorial (35% d'import de blé alors que le territoire produit le nécessaire) restitué à l'occasion d'un séminaire en novembre 2024 (70 participants).
- Terres de sources : une étude de faisabilité pour un marché de prestation de service de pratiques agricoles vertueuses pour l'approvisionnement des cantines en légumineuses, blé/farine, viande bovine et modalités d'intégration de la filière AB via SOLIBIO.
- Chanvre : une étude de faisabilité (seuil de viabilité 1000 ha / 200 exploitations) et une série d'atelier avec une 60aine de participants pour 3 enjeux identifiés (production/transformation, commande publique et formation).
- Fruits et légumes : une enquête Planète Légumes et contacts individuels avec les 37 producteurs de légumes et petits fruits de l'EMS, suivie de la mise en place d'un Club des Producteurs pour réfléchir collectivement à des problématiques communes telle la communication et la captation de clientèle.

Indicateur	2010 (28 communes)	2017 (33 communes)	2020	2021	2022	2023	2024
Évolution des surfaces légumières et fruitières (ha)	396	375	370	828	750	819	

NB : Evolution des groupes de cultures en 2021 et 2023

#### **Axe 4 : Soutenir l'évolution des pratiques agricoles**

#### **ACTION 10 : Développer les trames vertes et bleues (TVB) afin de renforcer la fonctionnalité écologique et climatique des espaces agricoles**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

#### Contexte :

Atlas de la Biodiversité Communale réalisé entre 2021 et 2024 sur tout le territoire de l'EMS : inventaire réalisé, avec ciblage de secteurs et d'espèces de faune et flore ayant abouti à l'identification de secteur à enjeux (notamment les prairies qui sont en diminution, ainsi que les haies).

#### Objectif :

Développer des modes de productions agricoles favorables à l'accueil et au développement de la biodiversité.

#### Méthode :

- Partage des éléments de connaissance, notamment ressortant de l'Atlas et réflexion sur les suites à donner quant à la consolidation et l'utilisation de l'ATLAS.
- Sensibilisation des agriculteurs à la mise en place des dispositifs permettant de préserver la biodiversité.
- Identification des possibilités de compensation carbone appuyées sur des partenariats avec des acteurs privés
- Dans le cas de projets de travaux portés par la collectivité (reméandrage/renaturation de cours d'eau, plantation de haies, renaturation de surfaces, etc.) :
  - o Co-construction des aménagements ;
  - o Identification des incidences des travaux sur l'activité agricole (emprises, changements des pratiques agricoles, etc.) ;
  - o Mobilisation des outils fonciers disponibles (acquisition, contractualisation, BRCE...) dont articulation éventuelle avec les mesures compensatoires environnementales des AFAFE ;
  - o Identification du gestionnaire et des modalités d'entretien des infrastructures agroécologiques.
- Évaluation et indemnisation des dégâts de sur-inondation liés aux ouvrages hydrauliques mis en place par l'EMS (ex : barrage écrêteur de crues à Eckwersheim).
- Accompagnement des projets de restauration de milieux aquatiques et de prévention des inondations en secteurs agricoles.

#### Résultats 2010-2020 :

- 2012 Identification des zones humides sur Strasbourg Eurométropole.
- 2013 Identification de l'ensemble des éléments de végétation présent sur le territoire.
- 2014 Finalisation du schéma de TVB sur Strasbourg Eurométropole.
- 2019 15 contrats BRCE impliquant création/maintien prairie et/ou haies/bosquets sur les 21 BRCE concernant des terrains situés dans l'Eurométropole.

#### Résultats 2021-2024 :

- Plantation de 2.5km mètres linéaires de haie champêtre, soit 4 000 arbustes, sur des terrains sous gestion de la collectivité dans le cadre de baux à clauses environnementales.
- Renaturation d'environ 1.5ha, soit 69 ares de bosquets et 79 ares de prairie.
- Réaménagement du Muelhbach d'Osthoffen à Achenheim et du Muhlbaechel à Vendenheim.
- Renaturation de l'Ehn sur Geispolsheim et du Gruft Lipsheim pris en compte dans le cadre des AFAFE.

### **ACTION 11 : Limiter l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'air**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

#### Objectifs :

Limiter l'impact sur la qualité de l'air des activités agricoles (usage des produits phytosanitaires, engrains azotés et carburant), responsables notamment de la majorité des émissions d'ammoniac à l'origine de la création de particules fines au sein l'Eurométropole.

#### Contexte :

Dans la continuité du projet 2016-2021 « Strasbourg, Ville et Métropole respirables », les partenaires souhaitent amplifier les actions visant une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans les pratiques agricoles, dans un cadre méthodologique partagé avec ATMO Grand Est. Ces actions s'inscrivent notamment dans le 3ème Plan de Protection de l'Atmosphère adopté le 30 juillet 2024 par la Préfecture du Bas-Rhin. La Chambre d'Agriculture Alsace est lauréate en 2023, de l'appel à projet de l'ADEME AGRIQAIR (Agriculture et Qualité de l'air) avec le projet FIX'N Alsace. L'Eurométropole est partenaire du projet.

Celle-ci mène un programme d'actions qui s'inscrit dans le Plan de Protection de l'Atmosphère 2023-2027 pour réduire la volatilisation d'azote. Ce projet d'une durée de 3 ans, vise dans un premier temps à renforcer les connaissances sur les engrains utilisés sur le territoire. Dans un deuxième temps, des mesures de qualité de l'air seront réalisées par ATMO Grand Est et l'INRAE, sur différentes parcelles afin de comparer l'effet des différentes pratiques et engrains sur les émissions. Enfin, des actions de formation et de sensibilisation seront menées.

#### Méthode :

- Diagnostics des pratiques agricoles et de leur impact sur la qualité de l'air (émissions d'ammoniac, de particules et de produits phytosanitaires) ; identification des pistes d'actions.
- Mise en œuvre d'un conseil individuel aux agriculteurs du territoire métropolitain visant à promouvoir la réduction des impacts des pratiques agricoles sur la qualité de l'air.
- Etude pour le développement de filières favorables à la qualité de l'air (légumineuses, cultures BNI...).

- Etude de mise en place de stations météo de proximité.
- Formations collectives sur l'optimisation de la fertilisation et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires (qualité de la pulvérisation, réduction des doses, etc.) ; démonstrations de matériels innovants.
- Rédaction d'articles pour la presse spécialisée.
- Valorisation des expérimentations du dispositif Fix'N.

**Résultats 2010-2020 :**

- 2017 : 49 diagnostics des pratiques agricoles et de leur impact sur la qualité de l'air (ammoniac et émission de particules) ; identification des pistes d'actions.
- 2018-2020 : démonstrations de techniques innovantes et publication d'articles de presse.
- 2020 : 50 diagnostics individuels sur l'impact des traitements phytosanitaires sur la qualité de l'air; identification des pistes d'actions.

**Résultats 2021-2024 :**

- Actions de sensibilisation collective, article de presse, 2 démonstrations de matériel d'épandage moins émissifs.
- Diffusion de la synthèse du diagnostic « volatilisation des produits phytosanitaires » aux exploitations enquêtées.
- Défaut d'accord des partenaires quant aux modalités d'accompagnement de la mise en œuvre d'une ZNT élargie.
- CAA lauréate en 2023 de l'appel à projet AGRIQ'air qui dure jusque 2026, dont l'EMS est partenaire.

**ACTION 12 : Protéger la ressource en eau potable**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectif :

- Concilier activité agricole et préservation des ressources en eau potable, en particulier sur les zones de captage de l'Eurométropole de Strasbourg pour continuer de produire une eau sans traitement et donc préserver la ressource en eau des contaminations d'origine agricole.
- Promouvoir la bonne culture au bon endroit, en combinant les diverses actions de ce programme (Agriculture Bio, Paiement pour Services Environnementaux, création de filières agricoles) qui permettront de faire levier pour déployer dans les aires d'alimentation de captages des filières agricoles protectrices de l'environnement.
- Promouvoir les techniques culturales ayant une empreinte environnementale moins forte (limitation d'intrants, adaptation des techniques culturales, AFAFE...).

Contexte :

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat qui va être contractualisé entre l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et l'Eurométropole de Strasbourg, une ambition forte est affichée pour privilégier des filières agricoles protectrices de la ressource en eau. Ainsi, de nombreuses actions sont envisagées avec un appui financier de l'agence de l'eau.

L'Eurométropole de Strasbourg compte cinq unités de distribution. L'eau est produite à partir de 10 captages qui seront considérés comme des zones de réflexion et d'action prioritaire (La Wantzenau, Lampertheim, Holtzheim, Geispolsheim, Fegersheim, Eschau, Strasbourg-Polygone, Strasbourg Robertsau, Oberhausbergen, Lingolsheim). Bien que caractérisés généralement par des eaux de bonnes qualités, certains captages d'eau potable du territoire métropolitain peuvent être concernés par des contaminations, notamment des métabolites de produits phytosanitaires ; ils pourraient être référencés comme dégradés dans le SDAGE 2022-2027. En ce sens, ils doivent faire l'objet d'une protection préventive contre tout type de pollution, dont agricole.

Sur les deux captages en projet, à Plobsheim et à la Cour d'Angleterre, les mesures de protection de la ressource seront étudiées avant leur mise en service. Ainsi, une concertation a été mise en œuvre avec les agriculteurs se trouvant dans la future aire d'alimentation de captage de Plobsheim (AAC). Un premier plan d'actions ciblées est déjà mis en œuvre dans l'objectif de promouvoir la bonne culture au bon endroit et les bonnes pratiques au bon moment. Les partenaires s'efforceront de le renforcer.

En complément, les partenaires de la présente convention sont signataires de la Convention SENS 2027 pour la mise en place de contrats de résultats territoriaux en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et du Sundgau. Les captages « cibles » de Lampertheim, Holtzheim et Geispolsheim sont visés par cette convention. En complément, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite engager de façon volontaire les captages d'Eschau et d'Oberhausbergen dans cette démarche.

#### Méthode :

- Diagnostics des pratiques agricoles et de leur impact sur la qualité de l'eau (usage des produits phytosanitaires) et identification des pistes d'actions dans le cadre de la définition des aires d'alimentation de captages afin de les généraliser (étude à prioriser).
- Mise en œuvre d'un programme d'actions et d'un groupe de travail 'AAC'.
- Mise en œuvre d'un conseil individuel visant à promouvoir les techniques agro-écologiques sur le territoire métropolitain et sur l'AAC de Plobsheim.
- Sensibilisation et démonstration des bonnes pratiques et de matériels innovants.
- Mobilisation des outils fonciers selon leur pertinence : aménagement foncier, échanges fonciers multilatéraux, PSE, ORE, BRCE.
- Développement des aires de lavage et remplissage de pulvérisateurs.
- Formations collectives sur la qualité de pulvérisation, réduction des doses.
- Etudes de mise en place de filières à bas niveau impact (chanvre, luzerne, cultures bio...).
- Recherche de l'origine de la contamination, définition et mise en œuvre d'un plan d'action sur le captage de Lampertheim.
- Engagement mutuel des partenaires dans la convention de partenariat SENS 2027 – mise en place de contrats de résultats territoriaux avant fin 2025 pour les captages « cible ». Pour mémoire, les principaux objectifs visés par la Convention SENS 2027 pour les captages cibles sont notamment :
  - o La baisse de 50% d'utilisation des herbicides en 2027 ;
  - o Développement des surfaces conduites en agriculture biologique et en cultures BNI (tendre à 20% des surfaces bio ; 35% des surfaces en BNI – hors bio) ;
  - o Développer le désherbage mécanique.

#### Résultats 2010-2020 :

- 2016 : Diagnostic des pratiques agricoles de 38 entreprises agricoles sur la centaine que comprend l'AAC, mise en place d'un groupe de travail agricole sur le maintien de la bonne qualité de la ressource en eau.
- 2018 : l'Eurométropole est lauréate de l'AMI « soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est.
- 2018/2020 : Mise en œuvre de mesures compensatoires sur le site de la Brunnenmatt, enclave agricole de 9 ha située dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de la forêt d'Illkirch Graffenstaden, via des échanges entre 9 agriculteurs sur des parcelles propriété de la Ville d'Illkirch Graffenstaden et de l'Eurométropole. Cette enclave est située à l'amont du captage de Strasbourg Polygone.
- 2020 : étude AVP Aménagement d'une aire de lavage et remplissage à Plobsheim et création d'une CUMA.
- 2020-2021 : Etude d'évaluation des enjeux territoriaux du bassin d'alimentation du captage de Plobsheim / Evaluation des conditions de structuration d'une filière de cultures bas niveau d'intrants à vocation énergétique (actions AMI AERM 2018).

#### Résultats 2021-2024 :

- Mise en service de l'aire collective de remplissage et lavage de pulvérisateurs sur Plobsheim/Eschau.
- Etudes AAC : finalisée pour Plobsheim, en cours pour Lampertheim.
- Réponses concertées avec le SDEA aux AMI filières, avis favorable AERM/Région pour le financement des études de faisabilité d'une filière chanvre biosourcé (étude réalisé, ateliers de co-construction d'un plan de travail), luzerne (sans suite), beurre de pâturage (achat de matériel par Alsace Lait) et viande à l'herbe (étude en cours).
- Déploiement de la convention SENS 2027 visant la mise en place de contrats de résultats territoriaux sur les captages de Geispolsheim, Holtzheim et Lampertheim : organisation des réunions de lancement ; envoi des questionnaires de recensement des pratiques agricoles.

### **ACTION 13 : Lutter contre l'érosion et les coulées de boues**

Pilotage : Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

#### Objectifs :

Limiter la fréquence et l'intensité des phénomènes d'érosions et de ruissellement via la mise en place de dispositifs d'hydraulique douce et le développement de pratiques agro-écologiques.

#### Contexte :

L'Eurométropole de Strasbourg exerce la compétence définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », ainsi que l'alinéa 4 complémentaire « la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » depuis le 1er janvier 2018. Une étude lancée en 2018 en collaboration avec le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) a permis de

caractériser l'aléa coulées d'eaux boueuses et de proposer une stratégie de gestion de ce risque, afin de construire un programme d'actions. Cette stratégie et ce programme reposent sur la mise en œuvre de dispositifs d'hydraulique douce et d'assoulements concertés avec les agriculteurs concernés, dans le cadre d'une concertation menée par la CAA et l'Eurométropole de Strasbourg.

Méthode :

- Concertation et conciliation entre collectivités et agriculteurs.
- Mise en place de dispositifs de prévention et de lutte contre les coulées de boues (haies, fascines et miscanthus), avec application de la convention d'indemnisation de 2018.
- Développement des assoulements concertés et des plans d'actions ciblés.
- Accompagnement de projets individuels et formations collectives visant à promouvoir les pratiques agro-écologiques : journées techniques, tours de plaines sur des parcelles d'agriculteurs développant des pratiques permettant de lutter contre l'érosion des sols.
- Evaluation et indemnisation des dégâts aux cultures agricoles en cas de coulées de boues, au-delà de l'emprise théorique prévue par la convention d'hydraulique douce.

Résultats 2010-2020 :

2018 : Etude BRGM.

2019 : Signature du protocole d'indemnisation.

2019 : Séminaire sur la vie du sol et les techniques agro-écologiques.

2020 : 42 agriculteurs aidés (dont 13 nouveaux en 2020) à hauteur de 13 089,36 euros par an, sur 8 communes ; 7 204,9 mètres linéaires de dispositifs d'hydrauliques douces conventionnés (dont 2 850 ml implantés en 2020).

Résultats 2021-2024 :

- Assoulements concertés : environ 800 ha concernés en 2021/2022, environ 600 ha concernés en 2023/2024.
- Révision des propositions hydraulique douce du BRGM sur l'ensemble des 14 communes concernées.
- Un total en gestion de plus de 10km depuis 2019 avec une cinquantaine d'exploitants.

Indicateur	2010 (28 communes)	2017 (33 communes)	2020	2021	2022	2023	2024
Total mètre linéaire d'hydraulique douce créé par l'EMS depuis 2019	5156,4 ml d'hydraulique douce sur EMS avant prise de compétence GEMAPI en 2018		3040	3773	4143	5340	5420

**ACTION 14 : Encourager le développement de pratiques vertueuses et innovantes dans les exploitations agricoles conventionnelles**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

Objectifs :

- Permettre aux agriculteurs conventionnels de trouver des voies de progrès.
- Encourager les bonnes pratiques et les labellisations allant au-delà de la règlementation : agroécologie, agroforesterie, Label Rouge, essais 0 phytop, désherbage mécanique, biocontrôle ...

Méthode :

- Organisation de sessions de formations et de journées techniques.
- Réalisation de tours de plaine plusieurs fois par an sur les techniques agro écologiques.
- Réalisation d'essais agronomiques sur des parcelles d'agriculteurs volontaires (absence de produits phytosanitaire...).
- Soutien au développement des certifications et de sigles de qualité (IGP, AOP, Label Rouge...).

Résultats 2021-2024 :

- 2021/2022 : 4 tours de plaines à La Wantzenau, Niederhausbergen, Achenheim, Blaesheim et 11 agriculteurs accompagnés sur les techniques de conservation des sols.
- 2023/2024 : diagnostic de sol sur le bassin versant sud de Breuschwickerseim et présentation des enjeux de conservation des sols à 31 agriculteurs.
- 2024 : constitution d'un groupe de travail ; suivi de parcelles de 5 exploitants de l'Eurométropole ; 2 tours de plaines et essais de machines de semis-directs.

## **ACTION 15 : Développer les pratiques d'éco-pâturage**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

### Objectifs :

- Permettre une valorisation agricole d'espaces verts, naturels ou urbain.
- Sensibiliser le grand public grâce à la présence de l'animal en ville.
- Limiter les coûts de gestion de ces espaces.

### Méthode :

- Réalisation du bilan des projets existants et partage des résultats et bonnes pratiques à l'occasion d'une réunion annuelle.
- Etude du potentiel d'éco-pâturage de 80 parcelles (non agricoles) représentant 77 ha.
- Identification d'espaces en prairie susceptibles d'être mis en pâture.
- Elaboration d'un cahier des charges définissant les objectifs environnementaux et sélection d'un éleveur partenaire.

### Résultats 2010-2020 :

- 2011 : 11 ha pâturé par un cheptel de Highland Cattle à la Robertsau.
- 2019 : 40 ha d'éco-pâture sur la ville de Strasbourg.

### Résultats 2021-2024 :

- Etude du potentiel d'éco pâturage sur Strasbourg : identification de parcelles, définition d'îlots géographiques et de scénarios de pâturage (recours à un éleveur / recours à une entreprise spécialisée / régie).
- 38 ha pâturés en 2023, 28 ha pâturés et 60 ha fauchés par des éleveurs ou en régie en 2024.

## **ACTION 16 : Accompagner les exploitations agricoles dans une démarche bas carbone**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

### Contexte :

Les principaux gaz à effet de serre concernant le secteur agricole sont le méthane (issu des activités d'élevage) et le protoxyde d'azote. Ils représentent 80% des émissions du secteur en 2022 à l'Eurométropole, les 20% restant étant dus aux consommations d'énergie pour les engins spéciaux et le chauffage. Le protoxyde d'azote est émis lors de la fabrication des engrains minéraux azotés à partir de gaz fossile et surtout lors de leur épandage au champ. Sur le marché mondial des engrains, l'azote est lié au marché du gaz et de l'énergie alors que la production de phosphore et de potassium dépend des activités minières. En particulier, la Chine est le premier producteur mondial d'ammonitrates d'urée ainsi que de phosphore, alors que le Canada est le leader mondial pour le potassium. La France ne produit aujourd'hui que 40 % de ses besoins en engrains azotés (à partir cependant de gaz fossile importé), le reste étant importé notamment de Russie.

Dans ce contexte, une diminution du recours à l'épandage d'engrais de synthèse, remplacé lorsque cela est possible par des engrains d'origine organique (fumiers, composts, cultures de légumineuses...) permet non seulement de limiter l'impact climatique du secteur agricole, mais également la dépendance aux pays tiers exportateurs (Chine, Russie, Biélorussie...). Par ailleurs, il convient d'utiliser le levier que représente le secteur agricole pour augmenter la séquestration du carbone (plantation de haies, d'arbres, maintien des prairies...). Des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation de la séquestration carbone sont listées dans les méthodes du Label Bas Carbone français pour différents types d'exploitation agricole (élevage bovin, grandes cultures, vergers, maraîchage, etc.). Le label peut permettre de générer des crédits carbone, correspondant aux émissions de gaz à effet de serre évitées par la mise en œuvre de ces actions, qui peuvent être financés par des tiers.

### Objectifs :

- Sensibiliser les exploitants agricoles aux intérêts d'initier une démarche bas carbone et les accompagner dans cette démarche.
- Diminuer l'impact carbone du secteur agricole et augmenter les possibilités de séquestration du carbone par les agriculteurs (matière organique dans les sols et la végétation -arbres, haies, cultures pérennes...).
- Réalisation de 5 diagnostics carbone chez les éleveurs bovins et céréaliers.

#### Méthode :

- Organisation d'une demi-journée de sensibilisation aux intérêts de la démarche bas-carbone pour les éleveurs : présentation de l'outil de diagnostic de l'empreinte bas carbone, des références nationales et des potentiels de réduction et des leviers d'action ; témoignage d'éleveurs déjà engagés dans la démarche.
- Identification des éleveurs et céréaliers intéressés au sein de l'EMS.
- Réalisation des diagnostics et des plans d'actions puis restitution des résultats.
- Réalisation d'une fiche de synthèse présentant quelques indicateurs et les leviers d'actions qui seront mis en place dans les exploitations concernées par la démarche.
- Réflexion quant à la valorisation des tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par le biais des plans d'actions mis en place.
- Partage entre partenaires des éléments de connaissance.
- Réflexions sur la possibilité de générer des crédits carbone labellisés et finançables par des tiers, en lien avec l'Agence pour le Climat.

#### Résultats 2021-2024 :

- 3 diagnostics réalisés en 2021/2022.
- 2 diagnostics réalisés en 2023/2024.

### Axe 5 : Soutenir l'innovation en agriculture

#### **ACTION 17 : Faire du secteur agricole un contributeur de la politique métropolitaine de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables et des agro-matériaux**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

#### Contexte

- Révision du schéma directeur des énergies (EMS) / élaboration d'un document cadre pour localiser les zones agri-compatibles (CAA).
- Loi : définition agrivoltaïsme en 2023.
- Zones d'accélération des énergies renouvelables.
- Projets d'agrivoltaïsme qui remontent mais difficulté d'y apporter le positionnement institutionnel adéquat.

#### Objectifs :

- Evaluer la faisabilité de structuration de filières biomasse à bas niveau d'intrant pour valorisation énergétique (méthanisation et/ou combustion) ou industrielle (textile, écomatériaux...).
- Implanter ces cultures à bas niveau d'intrants sur les secteurs sensibles (captages d'eau potable, zone d'érosion, zones de non-traitement...), en veillant à limiter les risques de concurrence avec les productions alimentaires.
- Développer le photovoltaïque sur toiture.
- Etudier les conditions de développement de l'agrivoltaïsme.

#### Méthode :

- Sensibilisation des agriculteurs situés prioritairement sur des zones sensibles du territoire (érosion, captages, TVB...) et présentation des résultats de l'étude 2020 relatifs à la production de biomasse.
- Méthanisation :
  - Contribution à l'émergence et à l'accompagnement de projets collectifs de méthanisation.
  - Mise en place d'une plateforme expérimentale de production de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE).
  - Evaluation du potentiel de mobilisation des sous-produits agricoles à des fins énergétiques.
  - Proposer une organisation permettant la valorisation énergétique des intrants agricoles méthanisables identifiés dans l'étude de potentiel réalisée en 2023.
  - Implication des partenaires dans la rédaction de la future charte départementale sur la méthanisation.
- Biomasse agricole / combustibles agricoles :
  - Identification de communes susceptibles d'accueillir des chaudières biomasse.
  - Benchmarking pour trouver une possibilité de contrat longue durée pour approvisionnement d'une chaufferie collective communale (au-delà des appels d'offres de 3 ans).
  - Identification des avantages mais aussi verrous/contraintes administratifs, techniques, organisationnels et économiques pour une structuration de filière biomasse agricole visant à alimenter des chaufferies collectives.
- Solaire photovoltaïque :
  - Partage des évolutions réglementaires en matière de photovoltaïque au sol et d'agrivoltaïsme.

- Identification des bâtiments mobilisables pour la production d'électricité photovoltaïque.
- Faire émerger un premier projet d'agrivoltaïsme pilote sur le territoire.
- Etude d'opportunité d'autres cultures à bas niveau d'intrant, notamment chanvre et lin (usages mixtes : alimentaires et non alimentaires).
- Evaluation de l'impact des projets et valorisation de l'action des agriculteurs en matière de protection de l'environnement.

#### Résultat 2010-2020 :

2020 : étude du potentiel de développement d'une filière biomasse sur le périmètre de captage (AAC) de Plobsheim.

#### Résultats 2021-2024 :

- Expérimentation de couverts d'inter-culture à vocation énergétique.
- 4 sessions de formation au photovoltaïque sur toiture dans le Bas-Rhin en 2021 : 65 agriculteurs formés dont 6 de l'EMS.
- Réunion d'information sur l'EMS « photovoltaïque » en 2022 : 15 participants.
- 3 études de faisabilité photovoltaïque dans le cadre de l'appel d'offres des Chambres d'agriculture Grand Est.
- Etude du potentiel de méthanisation.
- Forum européen de l'agrivoltaïsme.
- Visites d'un site d'agrivoltaïsme.

### **ACTION 18 : Etudier les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées en agriculture**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA

#### Objectifs :

- Améliorer la gestion des systèmes d'irrigation agricoles, sans prélèvement supplémentaire dans la nappe, par la réutilisation des eaux usées traitées.
- Optimiser le petit cycle de l'eau.

#### Contexte :

Dans un contexte de changement climatique, la préservation de la ressource en eau devient un enjeu majeur. Le Plan Climat, adopté par l'Eurométropole de Strasbourg, prévoit une diminution de 20% des prélèvements dans la nappe phréatique à l'échelle du territoire à échéance 2030. Cet objectif va encourager les acteurs concernés à trouver des solutions alternatives afin de maintenir et d'adapter les usages, qu'ils soient à des fins de potabilisation, industrielles ou agricoles. La réutilisation des eaux usées traitées (ou REUT) est un des leviers pour atteindre cet objectif. Sous l'impulsion de la réglementation et des premiers retours d'expérience, de nombreux projets ont été mis en place en France ces dernières années, dont certains concernent l'irrigation agricole.

#### Méthode :

L'Eurométropole de Strasbourg pilote le projet CIRCEAUX (2019-2021), dont le but est d'étudier la faisabilité de mise en place de projets d'économie circulaire liées à l'eau sur le territoire :

- diagnostic territorial avec caractérisation des sources d'eaux usées pouvant être réutilisées et identification des usages potentiels (industriels, golfs, arrosage espaces verts, irrigation agricole, nettoyage urbain, etc.).
- analyse multicritère de la faisabilité et pertinence de mener tel ou tel projet (accessibilité/proximité de la ressource en eaux usées traitées, infrastructures à construire, traitement supplémentaire pour répondre aux niveaux de qualité réglementaires, acceptabilité, etc.).

Il s'agira notamment d'identifier :

- les exploitants irrigants du territoire, situés notamment à proximité des sources d'eaux usées traitées, et les sensibiliser au sujet de la REUT ;
- les exploitations souhaitant développer l'irrigation ou ayant des difficultés d'accès à une ressource en eau pour irriguer ;
- les besoins en volume et en qualité, ainsi que les périodes d'irrigation pour chaque type de culture ;
- les retours d'expérience français sur la réutilisation des eaux dans l'agriculture ;
- les perspectives d'évolution de l'agriculture et ses besoins en eau dans les années à venir ;
- des sources de financement pour de potentiels projets.

Résultats 2021-2024 :

- Secteur La Wantzenau : zone agricole trop éloignée et nécessitant de traverser réserve naturelle, usage non retenu.
- Secteur Achenheim : 363 ha actuellement non irrigués, 25 exploitants sondés, pas de besoins en irrigation exprimés.
- Secteur STEP Sud : priorisation des scénarios de proximité de la STEP concernant les usagers agricoles uniquement), peu de besoins en irrigation exprimés sur le secteur déjà couverts par des dispositifs d'irrigation, avec une nappe quasi affleurante tout au long de l'année.

Action suspendue à l'expression de nouveaux besoins

# Soutenir la structuration des filières de proximité pour un territoire plus résilient

## AXE 6 : Développer les circuits courts pour consolider les débouchés locaux des producteurs du territoire et d'Alsace

### ACTION 19 : Accompagner les projets individuels de vente directe du producteur au consommateur et des projets de transformation

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

#### Objectifs :

- Assurer la viabilité des projets des producteurs.
- 8 accompagnements par an en moyenne.

#### Méthode :

- Réalisation des études de faisabilité économique et technique.
- Mise en place et suivi de plans de maîtrise sanitaire.
- Accompagnement au développement du numérique (dispositif BEECOME) et du plan de communication.

#### Résultats 2010-2020 :

- 24 producteurs accompagnés sur la période 2010/2018.
- 20 points de vente à la ferme en 2012 dont 3 AB.
- 37 points de vente à la ferme en 2019 dont 10 AB.

#### Résultats 2021-2024 :

- 27 producteurs accompagnés en 2021/22.
- Respectivement 42 et 43 points de vente à la ferme en 2021/22 dont 13 en AB.
- 21 producteurs accompagnés en 2023/24.
- 44 points de vente à la ferme en 2023/24 dont 15 en AB.

### ACTION 20 : Développer la vente directe du producteur au consommateur par un maillage des points de distribution

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

#### Objectifs :

- Parfaire le maillage territoire en points de vente et distribution directes de produits locaux pour assurer un débouché à tout producteur souhaitant développer la vente directe ainsi qu'un accès aisément aux produits locaux pour tous les consommateurs.
- Veiller à assurer la cohérence entre la production locale et la distribution dans l'Eurométropole et les régions rurales voisines, en privilégiant les jeunes producteurs installés.

#### Méthode :

- S'agissant du débouché : évaluation du potentiel de la demande et identification des lieux susceptibles d'accueillir un point de distribution ou vente de produits locaux, qu'il s'agisse du domaine public (marchés alimentaire de la ville de Strasbourg et des communes de l'Eurométropole, projet de halle du MIN, autres espaces publics) et domaine privé (entreprises, zones d'activité).
- S'agissant de l'offre : appel à candidature auprès des producteurs de l'Eurométropole, mais aussi du département, réflexion sur les modalités d'une réponse collective des producteurs.

#### Résultats 2010-2020 :

- Charte des producteurs des marchés de la Ville de Strasbourg finalisée en 2011 ; bilan du dispositif en 2018 jugé non satisfaisant au regard de la faible adhésion des producteurs.
- Doublement du nombre de points de distribution de paniers entre 2012 et 2014 sur l'Eurométropole pour rester à un niveau constant depuis. En 2019 : 20 producteurs distribuent des paniers sur 89 sites EMS à l'occasion de 113 créneaux horaires sur la semaine.
- Marchés (données 2016) : 41 marchés alimentaires hebdomadaires sur l'Eurométropole dont 20 à Strasbourg avec 70 producteurs présents (fruits et légumes en majorité).

#### Résultats 2021-2024 :

- Ouverture de la Halle du MIN en 2022.
- Lancement de l'ordonnance verte : 22 500 paniers bios pour 800 femmes enceintes pour une période de 1 an ; reconduction après ajustement tenant compte des revenus, pour augmenter le nombre de bénéficiaires soit 1500 femmes/an.
- Accompagnement au lancement de marchés de plein vent : secteur Citadelle en 2022, Koenigshoffen et Cronenbourg en 2023/24.

### **ACTION 21 : Accompagner les projets collectifs de vente directe ou transformation**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

#### Objectif :

- Susciter et accompagner les projets collectifs pour garantir leur viabilité et offrir au consommateur une large gamme de produits locaux en un même lieu.
- 2023 ouverture de KOOMA (magasin de producteurs, épicerie et restaurant bios) à la Manufacture des Tabacs.

#### Méthode :

- Identification de lieux propices à l'implantation de projets collectifs de vente directe (dans le cadre des projets urbains ou sur les communes de l'Eurométropole).
- Mobilisation des producteurs via un appel à candidature.
- Réalisation des études de faisabilité.
- Animation des collectifs.

#### Résultats 2010-2020 :

- 2013 ouverture de Hop'là avec une 20aine de coopérateurs et une 50aine de producteurs impliqués.
- 2014 ouverture de la Nouvelle Douane avec 22 associés et une 60aine de producteurs impliqués.

#### Résultats 2021-2024 :

- Financement France Relance pour Sillon et Kooma (magasins de producteurs)
- Mars 2021 ouverture de Sillon dans la zone commerciale Nord, liquidation en 2023.
- Novembre 2023 ouverture de Kooma, prise de participation Ville et Eurométropole de Strasbourg au capital de la SCIC à hauteur de 100 000 €.

### **ACTION 22 : Faciliter l'accès des produits locaux au centre-ville de Strasbourg**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

#### Objectifs :

- Optimiser la logistique, le transport des produits locaux pour réduire les émissions de GES (dernier km) et faciliter la mise en place des Zones à Faible Emission.
- Réduire les flux individuels.

#### Méthode :

- Mener une réflexion sur les moyens de faciliter l'accès des produits locaux à Strasbourg (interne à l'Eurométropole et avec des acteurs comme le MIN).
- Identifier des solutions permettant une optimisation de la logistique.
- Mobiliser les producteurs autour des solutions identifiées.

#### Résultats 2021-2024 :

- Zone à Faibles Emissions mobilité : dérogation pour la distribution de denrées alimentaires en circuits courts et pour certains véhicules spécifiques dont les véhicules frigorifiques, information des professionnels, enquête des professionnels quant à leur connaissance du dispositif ZFE.
- Etude de faisabilité d'une logistique mutualisée pour l'approvisionnement des magasins de producteurs ; pas d'intérêt des producteurs d'y donner suite.

### **ACTION 23 : Développer l'accès à une alimentation locale de qualité aux plus démunis**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

#### Objectif :

L'approvisionnement des lieux d'aide alimentaire doit pouvoir être sécurisé et orienté vers produits locaux, biologiques, frais et de qualité.

#### Contexte :

L'approvisionnement des points de distribution alimentaire (via les 3 grands collecteurs que sont la Banque alimentaire, le secours populaire et les restaurants du cœur) dépend d'un système d'achats par le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) abondé par des fonds gouvernementaux. Sur la période 2014-2020, la dotation française était de 587,39 millions d'euros. Elle sera augmentée d'environ 48% pour la période 2021/27. Les denrées sont achetées via des marchés publics pilotés par France-Agrimer. Mais, plusieurs difficultés entourent ces financements et modes d'approvisionnement (approvisionnement local en produits brut impossible, qualité médiocre des produits achetés et pratiques parfois frauduleuses). En outre, depuis la crise sanitaire les collecteurs d'aide alimentaire doivent acheter des denrées directement en raison des ruptures de livraison.

#### Méthode :

- En fonction des besoins, identifier l'offre locale existante pouvant y répondre.
- Etudier l'opportunité de développer les paniers solidaires.
- Etudier l'opportunité de mise en place d'une sécurité sociale alimentaire.
- Sur la base de l'offre locale existante, développer les liens entre les 3 collecteurs associatifs et les interprofessions agricoles et autres acteurs des filières agricoles.
- Associer dans un second temps les industries agro-alimentaires locales.
- Promouvoir les dispositifs existants en faveur du don agricole.

#### Résultats 2021-2024 :

- Diagnostic de l'aide alimentaire sur Strasbourg : 25 associations consultées / 45 identifiées.
- Implantation de SOLAAL en Alsace et signature d'un partenariat avec le MIN.
- Organisation d'un Webinaire « Relations entre producteurs locaux et associations d'aide alimentaire » avec 35 participants.
- A TABLE, une Alimentation pour Tous, Accessible, Bio et Locale en grand-Est : paniers bio à tarif réduit pour un public en situation de précarité doublés de temps pédagogiques.
- Réponse à l'appel à projet « Mieux manger pour tous ».

### **AXE 7 : Développer la part des produits locaux dans les circuits de proximité pour consolider les débouchés locaux des producteurs du territoire et d'Alsace**

### **ACTION 24 : Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration scolaire**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

#### Objectifs :

- 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits bio ou en conversion (EGALIM).
- Augmenter la part de produits locaux et bio dans l'approvisionnement de la restauration scolaire.

#### Contexte Ville de Strasbourg :

- 13 000 repas/jour pour les restaurants scolaires de Strasbourg et 260 repas/jour en structures petites enfances (base livraison des repas via le marché actuel en liaison froide).
- Cahier des charges pour la période 2024/2027 : 50% de produits bio dont 2/3 issus des circuits de proximité en restauration scolaire et 30 % pour la petite enfance (dont 2/3 issus de filières locales, une liste de produits bio obligatoirement issus de filières de proximité (carottes, céleri, tomates en été, choux, butternut, navets, panais, patates douces, pommes de terre brutes et/ou cuites, pommes, poires, yaourt nature, œufs, munster, tommes et le pain), des fruits et légumes de saison, des produits équitables, des produits labellisés, une démarche de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### Contexte EMS

- Les 32 communes de l'Eurométropole représentent environ 10 000 repas servis par jours dans 74 établissements maternelles et 61 établissement primaires.
- La totalité des contrats sont en délégation de service publique avec appel d'offre (68%) et en convention et contrats privé (32%), il n'y a pas de régie.

#### Méthode :

- Pour la Ville de Strasbourg : aide à la rédaction du cahier des charges du marché public et accompagner l'AMO visant à redéfinir l'organisation de la restauration scolaire à Strasbourg, suivi de la vie des marchés.
- Réaliser un diagnostic auprès des 32 communes afin d'avoir un état des lieux de l'offre de restauration scolaire du territoire et le niveau d'atteinte des objectifs d'EGAlim.
- Proposer un accompagnement des communes dans la rédaction de leur cahier des charges de marchés public.
- Accompagner les prestataires sélectionnés au repérage des producteurs-fournisseurs locaux. Pour les communes de l'Eurométropole.

#### Résultats 2010-2020 pour les restaurants scolaires et structure petite enfance de la Ville de Strasbourg :

- 2014 : 214 tonnes de produits bio dont 65% d'origine locale.
- 2015 : 248 tonnes de produits bio dont 55.3% d'origine locale.
- 2017 : 232 tonnes de produits bio dont 59.5% d'origine locale.
- 2018 : 208 tonnes de produits bio dont 56 % d'origine locale ; la diminution s'explique le nivelllement en 2017 du marché à 30% de bio sur tous les restaurants (non plus 40% sur certains et 20% sur d'autres) et la sécheresse en 2018 qui réduit l'offre locale de certains produits, notamment les pommes.

#### Résultats 2021-2024 :

##### Ville de Strasbourg

- Recours par la ville de Strasbourg à une AMO sur 3,5 ans pour repenser et définir l'organisation de la restauration scolaire à Strasbourg ; réalisation du diagnostic, définition du local par famille de produits, rédaction du cahier des charges pour atteindre 50% de produits bio en valeur d'achat dont 2/3 de local.
- Déploiement progressif d'un approvisionnement en 100% pain bio et local par la fédération des boulanger : écoles du Centre-Ville/Gare/Krutenau et Esplanade-Robertsau-Conseil des XV en 2024 soit 470 pains par jour.

Indicateur	2010 (28 communes)	2017 (33 communes)	2020	2021	2022	2023	2024
Part du bio dans la restauration scolaire (en valeur d'achat) (%)				34%	34%	29%	39%

##### 32 communes de l'Eurométropole

- Diagnostic des modalités de restauration scolaire dans les 32 autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg (nombre de repas, type de contrat, date de renouvellement, identité du prestataire...) et accompagnement de 15 communes à la rédaction de leur cahier des charges : Hoenheim, Mundolsheim, Ostwald en 2022, Achenheim, Breuschwickerheim, Osthoffen, Kolbsheim, Hangenbieten (via le SIVU des Châteaux), Oberschaeffolsheim, Wolfisheim, Illkirch en 2023, Lingolsheim, Fegersheim, Oberhausbergen et Bischheim en 2024.
- Webinaire de sensibilisation aux réglementations EGAlim et Climat et Résilience à destination des communes

## **ACTION 25 : Inciter la restauration collective à augmenter sa part d'approvisionnement bio et local**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

### Objectifs :

- Pour la restauration collective publique : 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits bio ou en conversion (EGALIM).
- Augmenter la part de produits locaux et bio dans l'approvisionnement de la restauration collective.

### Méthode :

- Appui à la demande des donneurs d'ordre.
- Aide apportée au prestataire sélectionné par ces donneurs d'ordres pour le repérage des producteurs fournisseurs.
- Accompagner des structures telles que les foyers d'accueil, les centres sociaux culturels et les entreprises, à l'élaboration de leur cahier des charges du marché d'approvisionnement de leur restaurant.

### Résultats 2021-2024 :

- Réalisation d'entretiens avec les prestataires de restauration pour le repérage des producteurs fournisseurs
- Accompagnement du CROUS.
- Opération Fabuleuses légumineuses en avril 2024 : 240 établissements participants, 3,6 tonnes de légumineuses cuisinées dont 88% bio et/ou local.
- Etude de faisabilité « Terres de Source » pour un marché de prestation de service de pratiques agricoles vertueuses pour l'approvisionnement des cantines en légumineuses, blé/farine, viande bovine et modalités d'intégration de la filière AB via SOLIBIO.

## **ACTION 26 : Renforcer la place des produits bio et locaux dans l'approvisionnement des cuisines centrales des sociétés de restauration**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

### Objectifs :

- Augmenter la part de produits locaux et bio dans l'approvisionnement de la restauration collective.

### Méthode :

- Rencontrer les sociétés de restauration ayant des cuisines centrales sur le territoire (Alsacienne, API, Poivre-sel et Bout 'chou) pour évaluer leurs besoins et développer leurs capacités d'approvisionnement local.
- Identifier les acteurs des filières (IFLA, Alsace Volaille, Alsace qualité...) et les acteurs de la distribution (Solibio, coopératives de Hoerdt ou Sélestat...) pour organiser et consolider avec eux l'offre en produits locaux et bio.

### Résultats 2021-2024 :

- Conventions de partenariat avec les sociétés de restauration collective prestataires (Alsacienne de restauration et API) prévoyant l'accompagnement au sourcing des produits locaux et formation des équipes encadrantes.

## **ACTION 27 : Consolider les outils de transformation, renforcer le lien avec les IAA et les acteurs de la distribution pour structurer des filières et répondre aux besoins du territoire**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

### Objectif :

- Développer les débouchés pour les producteurs en augmentant la part d'approvisionnement local dans les IAA et la GMS.
- Répondre à la demande d'approvisionnement en produits locaux et bio locaux des acteurs privés.

### Contexte

Enquête sur l'approvisionnement local des entreprises agroalimentaires alsaciennes réalisée par Alsace qualité et l'ARIA en 2019 :

- 47 réponses sur 146 destinataires.
- 87 % utilisent des produits locaux dont principalement : blé, farine, sucre, légumes, fruits et porc.
- 66 % souhaitent développer leur approvisionnement local notamment en : fruits, légumes, blé, sucre et viande de bœuf.
- Freins : prix, produit non disponible et qualité.

**Méthode :**

- Evaluer l'intérêt de compléter l'état des lieux relatif aux outils de transformation et à la situation des IAA du territoire.
- Identifier les partenaires et définir les actions à conduire pour renforcer ces outils afin de développer leur approvisionnement local et bio permettant de structurer des filières de proximité : diagnostics, études de faisabilité, groupe de travail/ateliers, plan d'actions.

**Résultats 2021-2024 :**

- Financement France Relance pour Les Retoqués, Solibio et la reprise de Sodicru devenu Manufacture (collecteurs/transformateurs).
- Etude d'opportunité sur la transformation de légumes en Alsace :
  - 2<sup>ème</sup> gamme – Conserves : intérêt à développer des outils pour la prestation de services aux producteurs et la valorisation des pertes et invendus.
  - 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> gammes – Légumerie : outils existants sur le territoire qui ont une marge de développement et une demande de la restauration scolaire qui a tendance à stagner.
- Accompagnement de la structuration de filières : chanvre graine et bio-sourcé, légumineuses, blé/farine/pain.
- Organisation du renouvellement du contrat de gestion du Marché d'Intérêt National au 31/12/2025 permettant de créer un véritable pôle alimentaire au service des producteurs locaux et de la transition énergétique.

# Recréer le lien entre les agriculteurs et les consommateurs

## AXE 8 : Connaitre et promouvoir l'agriculture

### ACTION 28 : Valoriser les connaissances relatives à l'agriculture sur Strasbourg Eurométropole

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Méthode :

Exploitation courante de l'ensemble des données et mises à jour.

Résultats 2010-2020 :

- 2011 : Les objectifs de l'observatoire ont été identifiés, les données internes (Strasbourg Eurométropole /CAA) existantes ont été recensées, les données issues des déclarations à la politique agricole commune (PAC) ont été acquises, les indicateurs ont été définis, les missions ont été réparties (Strasbourg Eurométropole /foncier et CAA/exploitations agricoles).
- 2013 : La convention de co-production de la base de données des bâtiments et exploitations agricoles (BD BEA) et de partage des données a été signée ; une première version de cette BD BEA a été réalisée.

Résultats 2021-2024 :

- Suivi annuel des indicateurs.
- Coopération décentralisée avec Kampala (Ouganda) sur la question de l'agriculture urbaine 2022/2024 : apport d'expertise méthodologique pour la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'actions, accompagnement des besoins de formation, zoom sur la filière champignons.
- Travail exploratoire sur la place des femmes en agriculture : état des lieux, diagnostic des inégalités de genre, recueil d'actions inspirantes, 2 réunions partenariales et ciné-débat autour du film Croquantes.

### ACTION 29 : Communiquer sur l'agriculture auprès des communes et des habitants

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA, BGE

Objectif :

Faire connaître l'agriculture du territoire et communiquer positivement auprès des communes et des habitants.

Méthode :

- Elaboration de la stratégie de communication : cibles, messages et médias.
- Communication régulière dans différents médias.

Résultats 2021-2024 :

- Table ronde "Souveraineté Alimentaire... Et si nous retrouvions la maîtrise de notre assiette ?" avec « Les greniers d'Abondance ». Lundi 16 mai 2022 à la MISHA- 30 participants, dans le cadre des 48h de l'agriculture urbaine à Strasbourg.
- Balade « la ceinture verte racontée par ses sols » (Robertsau – fil directeur « dimension nourricière ») le 18 septembre 2022 ; 36 participants. Organisé par SOLENVILLE / ZAEU.
- Ciné débat "Que vivent les sols ! Une solution à la crise climatique" le 1er décembre 2022 à l'UGC de Strasbourg (support : film "mission régénération") ; 160 participants. Organisé par EMS, SOLENVILLE / ZAEU et CAUE.
- 02/03/2023 : ciné-débat autour du film Paysan du ciel à la Terre.
- 17/10/2023 : ciné-débat autour du film Le champ des possibles.
- 05/12/2023 : conférence de Marc Dufumier « Renouer avec la terre ».
- 01/06/2024 : débat à la Coopérative Hop'la autour du spectacle Nourrir l'humanité Acte II.
- 03/06/2024 : ciné-débat autour du film Les croquantes.

## **ACTION 30 : Assurer la promotion des produits locaux et l'information des consommateurs**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

### Objectif :

- Sensibiliser pour construire des habitudes de consommation de produits locaux et bio en circuits courts.
- Promouvoir les produits locaux et les circuits courts.
- Informer sur les lieux de vente en circuits courts du territoire.

### Méthode :

- Recensement des points de vente de produits locaux et mise à disposition de l'information (plaquette, site internet).
- Participation à diverses manifestations sous la forme d'un stand « Mangeons local » appuyé sur un réseau de producteurs de l'Eurométropole.
- Utiliser l'ensemble des outils de communication (magazines, réseaux sociaux...) pour véhiculer le message « mangeons local ».
- Comprendre et expliquer au consommateur la composition du prix de vente d'un produit local.

### Résultats 2010-2020 :

- Plaquettes sur la vente à la ferme et la distribution de paniers : 1<sup>ère</sup> édition en 2012 et mise à jour tous les 2 ans puis tous les ans.
- Création du visuel « Mangeons local » en 2019.
- Participation aux 48 h de l'agriculture urbaine en 2020 via un stand de sensibilisation à la consommation locale et la présence de 2 producteurs témoins.

### Résultats 2021-2024 :

- Plus grand show de fruits et légumes en France organisé par l'interprofession en septembre 2022.
- Animations autour de l'agriculture à l'occasion des 3 éditions des Rendez-vous de l'alimentation.
- Stand Producteurs et diffusion du message « Mangeons local » lors d'évènementiels annuels : rendez-vous des 48h de l'agriculture urbaine, Journées Campus Bio, marché OFF, Espace agricole de la Foire Européenne.
- Etude NAStas sur la plus-value des outils numériques dans la mise en relation des producteurs avec les consommateurs.
- Mise à jour régulière de la plaquette d'information sur les sites et moyens d'accès aux produits locaux et bio. En 2024 : 44 points de vente à la ferme, 3 magasins de producteurs, 72 points de livraisons de paniers et 46 marchés de plein vent qui totalisant 142 producteurs.

## **ACTION 31 : Organiser une manifestation évènementielle annuelle : le Tour des Fermes**

Pilotage : CAA

Partenaires : Ville et Eurométropole de Strasbourg, BGE

### Objectifs :

- Favoriser les échanges, améliorer la compréhension et la confiance mutuelle entre les agriculteurs et citadins.
- Faire découvrir aux plus jeunes le monde rural de façon ludique : un parcours à pied ou vélo reliant plusieurs fermes prêtes à accueillir les familles et visiteurs.
- Présenter une agriculture dynamique et des agriculteurs ouverts aux préoccupations de leurs concitoyens.
- Construire des habitudes de consommation de produits locaux et bio en circuits courts.

### Résultats 2010-2020 :

- Ferme en Ville : 4 éditions entre 2010 et 2016, 1000 scolaires accueillis.
- Tour des Fermes : 6 éditions entre 2011 et 2019, 2 à 3 000 visiteurs en moyenne par opération.

### Résultats 2021-2024 :

- 7<sup>ème</sup> édition associant 6 fermes de Strasbourg, Ostwald, Lingolsheim.
- 8<sup>ème</sup> édition associant 6 fermes de Eckwersheim, Vendenheim, Lampertheim.
- 9<sup>ème</sup> édition associant 10 fermes de Blaesheim, Geispolsheim, Lipsheim.
- 10<sup>ème</sup> édition associant 7 fermes Mittelhausbergen, Oberhausbergen, Wolfisheim, Oberschaeffolsheim.

## **ACTION 32 : Organiser l'information à destination des agriculteurs du territoire**

Pilotage : Ville et Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : CAA et BGE

Objectifs : Favoriser les échanges, améliorer les connaissances des agriculteurs.

Méthode :

Organisation de temps de sensibilisation sur diverses thématiques :

- promotion des techniques agro-écologiques (non-labour, couverture permanente du sol, semis direct, introduction de prairies temporaires dans les rotations, etc.) par des tours de plaines ;
- sensibilisation aux tendances de consommation par des tables rondes et échanges avec les consommateurs, les entreprises locales.

Résultats 2010-2024 :

- 23/10/2019 : journée d'information sur le thème de l'agro-écologie et la vie du sol à destination des agriculteurs du territoire.

## **ACTION Transversale - 33 : Zones d'Activité Agricole**

Pilotage : Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : Communes, CAA et BGE

Objectifs :

- Préserver le foncier agricole.
- Construire un projet agricole par l'ajustement des cultures et pratiques aux besoins alimentaire du territoire.
- Développer une trame verte et des cheminements propices à une meilleure cohabitation entre agriculteurs et riverains.
- Améliorer la fonctionnalité du parcellaire agricole.
- Tester de nouvelles façons d'accélérer la transition agricole et renforcer nos outils sur le modèle des zones d'activité classiques.

Périmètres prioritaires :

- PANA à Holtzheim (24ha).
- Mélanie, Strasbourg-Robertsau (25ha).
- Fontaine sur les communes de Souffelweyersheim, Hoenheim, Bischheim (139ha).
- Baggersee à Illkirch Graffenstaden (20ha).

Méthode :

1. Réunion de cadrage avec les élus du secteur (COPIL sectoriel) : expression des attentes et intentions, partage méthodologique.
2. Diagnostic foncier et agricole.
3. Réunion collective d'échange avec les agriculteurs présents sur le secteur.
4. Entretiens individuels avec chacun des agriculteurs pour d'abord comprendre leur fonctionnement et leurs projets de développement, pour ensuite déterminer avec eux les moyens de cette transition agricole.
5. Plan d'actions.
6. Information/concertation publique.

Résultats 2021-2024 :

- PANA à Holtzheim : libération de 5ha suite à des départs en retraite ; réalisation d'analyses de sol et d'eau et des études de calibrage du puits et de raccordement électrique préalables au développement d'un projet de maraîchage bio ; installation d'une association d'insertion et construction de serres.
- Mélanie, Strasbourg-Robertsau : étapes 1/2/3/4 réalisées ; organisation de la mobilité foncière permettant de libérer 8.5ha de foncier pour construction d'un projet d'agriculture nourricière biologique.
- Fontaine sur les communes de Souffelweyersheim, Hoenheim, Bischheim : étapes 1/2/3/4 réalisées, plan d'actions difficile à construire en l'absence d'opportunité de mobilité foncière.
- Baggersee à Illkirch-Graffenstaden : étapes 1/2/3/4 réalisées ; réflexion sur les modalités de mise en correspondance des productions nourricières possibles sur site avec les besoins des cantines scolaires de la commune.

Signé le

09 JUIL. 2025

Jeanne BARSEGHIAN  
Maire de Strasbourg

Julien SCHARSCH  
Administrateur de Bio Grand Est

Pia IMBS  
Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Didier BRAUN  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Chambre d'Agriculture  
Alsace

## Annexe : Evaluation de l'impact territorial des actions conduites au titre du programme agricole 2025/2026

Actions	Indicateurs	Fréquence	Sources
1 et 2	SAU (somme des déclarations PAC)	annuel	CAA/EMS
1 et 2	Évolution des surfaces A, N et des surfaces urbanisables (PLUi)	6 ans	EMS
1 et 2	Évolution des surfaces agricoles consommées pour des projets urbains (projets réalisés)	3 ans	EMS
3 et 4	Nombre et surfaces de baux ruraux à clauses environnementales sur EMS et AAC Plobsheim	annuel	EMS/VDS communes
5	Nombre de jeunes agriculteurs installés	3 ans	CAA
6	PSE : Nombre d'agriculteurs impliqués, surfaces correspondantes et montants financiers mobilisés.	annuel	EMS
7	Linéaires environnementaux créés dans le cadre des travaux connexes liés aux AFAFE	6 ans	CAA
8	AB : Evolution des surfaces dédiées à l'agriculture biologique	annuel	BGE
8	AB : nombre d'agriculteurs certifiés et en conversion	annuel	BGE
9	Evolution des surfaces concernées par des productions légumières, fruitières et légumineuses	3 ou 6 ans	CAA
10	Evolution du linéaire de cours d'eau par reméandrage	3 ou 6 ans	EMS
10	Evolution des surfaces de zones d'expansion des crues	3 ou 6 ans	EMS
11	Linéaire de ZNT élargies de manière contractuelle	3 ans	CAA (Communes)
12	Superficies concernées par des cultures BNI	3 ans	CAA/EMS
13	Superficies d'assolements concertés	annuel	CAA
13	Nombre et linéaire de dispositifs d'hydraulique douce	annuel	EMS
14	Nombre d'exploitations engagées dans une certification environnementale ou SIQO	3 ans	CAA
14	Surfaces concernées par une certification environnementale ou SIQO	3 ans	CAA
15	Surfaces éco-pâturées	3 ans	EMS
15	Part des surfaces éco-pâturée confiées à des agriculteurs	3 ans	EMS
19, 20, 21	Nombre de points de vente et distribution de produits locaux (vente à la ferme, libre cueillette, magasin de producteurs, distributeurs automatiques, paniers...)	2 ans	CAA
19	Nombre de producteurs en vente directe sur l'EMS	2 ans	CAA
20	Nombre de producteurs en vente directe sur les marchés	2 ans	Communes
23	Part d'achat de produits locaux dans l'approvisionnement des collecteurs de denrées alimentaires (aide alimentaire)	2 ans	Banque alimentaire
24, 25, 26	Part du bio dans l'approvisionnement des restaurants scolaires (en valeur d'achat / euros)	2 ans	selon donneur d'ordre
24, 25, 26	Part des produits locaux dans l'approvisionnement des restaurants scolaires (en valeur d'achat / euros)	2 ans	selon donneur d'ordre

## Annexe : GLOSSAIRE

A : agricole (zonage PLUi)  
AAC : Aire d'Alimentation de Captage  
AB : Agriculture Biologique  
ADEUS : Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise  
AERM : Agence de l'Eau Rhin Meuse  
AFAFE : Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental  
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt  
BD BEA : Base De Données Des Bâtiments et Exploitations Agricoles  
BGE : Bio en Grand Est  
BRCE : Bail Rural à Clause Environnementale  
BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière  
CAA : Chambre d'Agriculture d'Alsace  
CIRCEAUX : développement de méthodes d'évaluation de projets d'économie CIRCulaire des EAUX usées traitées à l'échelle territoriale  
CIVE : Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétiques  
EGalim : loi est issue des États Généraux de l'alimentation  
EMS : Eurométropole de Strasbourg  
EPAF : Etudes Préalables d'Aménagement Foncier  
ERC : Eviter, Réduire, Compenser  
ERMES : Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines  
GES : Gaz à Effet de Serre  
FEAD : Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis  
ha : hectare  
HVE : Haute Valeur Environnementale  
IAA : Industries Agro-Alimentaires  
JA67 : Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin  
MIN : Marché d'Intérêt National  
MSA : Mutualité Sociale Agricole  
N : naturel (zonage PLUi)  
ORE : Obligation Réelle Environnementale  
PAC : Politique Agricole Commune  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
PSE : Paiement pour Services Environnementaux  
REUT : Réutilisation des Eaux Usées Traitées  
SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural  
SAU : Surface Agricole Utile  
SIQO : Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine  
TVB : Trame Verte et Bleue  
VDS : Ville De Strasbourg  
VLIO : Voie de Liaison Intercommunale de l'Ouest  
ZNT : Zones de Non Traitement

